

Lotissement ou pas lotissement ? de la difficulté à définir le champ d'application du régime...

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Objectifs pédagogiques

- Connaître les divisions du sol non soumises à la réglementation des lotissements ;
- Maîtriser le champ d'application du lotissement ;
- Distinguer le lotissement soumis à déclaration préalable et le lotissement soumis à permis d'aménager.

Programme de la formation

I - Le champ d'application du lotissement

- A. Les éléments de la définition du lotissement
- 1) Les critères traditionnels
 - 2) La suppression du critère temporel : la fin du « lotissement-effet »
- B. Les divisions foncières non soumises au régime des lotissements
- 1) La division primaire
 - 2) Le permis de construire valant division

II - L'autorisation requise : permis d'aménager ou déclaration préalable

- A. La réalisation d'espaces et équipements communs
- B. Le critère de situation du projet

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.